ou intelligence d'une langue inconnue ; connaissances de faits distants ou cachés, manifestation de force physique dépassant l'âge ou la condition du sujet. Le rituel ne considère pas cette énumération comme exhaustive, il ajoute : « *et alia id genus, quae cum plurima occurrunt, majora sunt indicia* ».

Occupons-nous des trois signes énumérés : ils méritent qu'on s'y arrête. Les données de la métapsychique posent des problèmes qui compliquent singulièrement la question. L'application des méthodes scientifiques, qu'est la métapsychique, aux faits d'apparence merveilleuse ne permet pas, de nos jours, d'utiliser *aussi facilement* qu'aux siècles passés les critères de la possession. On tend de plus en plus, actuellement, non seulement dans le monde scientifique, mais aussi dans le monde des théologiens, à admettre la réalité et le caractère purement naturel de la télépathie. Comme le souligne très justement M. R. Dalbiez, cette façon de voir n'est pas seulement défendue par des auteurs d'avant-garde, on la trouve dans des manuels à l'usage des séminaires, comme par exemple, l'excellent *Cursus philosophiae* du P. Boyer S. J. Cet auteur considère la thèse de la réalité et du caractère naturel de la télépathie comme assez probable : *quod satis probabile nobis videtur*[1]. De même la radiesthésie. Personne n'aura recours au démon pour expliquer les découvertes à distance faites par le radiesthésiste à l'aide d'une baguette, d'un pendule, ou même sans instruments. Il est donc nécessaire d'instituer une critique minutieuse du critère *psychique : distantia et occulta patefacere*.

De même s'il s'agit d'un «critère physique : *vires supra aetatis seu conditionis naturam ostendere*, la formule est assez vague. Autrefois on aurait sûrement considéré l'action à distance, le déplacement d'objets sans contact apparent, comme un fait d'ordre préternaturel, requérant l'intervention des esprits. Nous sommes obligés d'être plus réservés[2] ». Y a-t-il cependant assez d'indices pour supposer, comme le pense M. R. Dalbiez, que ce phénomène curieux serait parfaitement naturel? Sans aller jusqu'à dire avec lui, que les critères physiques paraissent d'assez faible valeur, il est certain que la question des « critères de possession » a besoin d'une mise au point.

Parlons d'abord du critère de la xénoglossie, du fait de parler une langue non apprise. S'il est rigoureusement constaté, il garde sa valeur probante.

«Il convient d'abord d'examiner le cas, où il y a simplement cryptomnésie, réapparitions de souvenirs linguistiques. Dans la

1. R. DALBIEZ, *Ét. Carm.* octobre 1938, p. 227.
2. *Op. cit.*, p. 229.